L'ATELIER D'EBENE

SARL à associé unique | Capital 12 806 € | RCS Montluçon 351 409 735
108 Avenue Albert Thomas, 03100 MONTLUÇON

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Applicables aux clients consommateurs & professionnels

ART. 1 - CHAMPS D'APPLICATION & OPPOSABILITÉ

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent de plein droit l'ensemble des ventes, fabrications, livraisons et prestations de pose effectuées par la société **L'ATELIER D'EBENE**. Toute commande ou signature d'un devis implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV, qui prévalent sur toutes conditions d'achat. Seules des dérogations écrites et signées de notre gérance peuvent y déroger.

ART. 2 - OFFRES & VALABILITÉ DES DEVIS

Nos offres et devis sont valables pendant une durée de **1 mois** à compter de leur date d'établissement. Au-delà, L'ATELIER D'EBENE se réserve le droit de réviser ses prix. Les prix sont établis sur la base du taux de TVA en vigueur au jour de la signature du devis ; toute modification ultérieure des taux de TVA légaux sera répercutée sur le prix TTC.

ART. 3 - FORMATION DU CONTRAT & ACOMPTE

Le contrat est définitivement formé à réception du devis daté et signé par le client avec la mention « Bon pour accord », accompagné du versement de l'acompte convenu (soit **40% du montant total TTC**, sauf stipulation contraire précisée sur le devis). Les commandes ne lient l'entreprise qu'après confirmation expresse et encaissement de l'acompte.

ART. 4 - MODIFICATIONS DU CONTRAT

Toute modification de la commande initiale sollicitée par le client fera l'objet d'un avenant écrit détaillant les ajustements techniques et financiers. Les métrages de fabrication pris par nos techniciens font foi ; en cas d'écart technique nécessitant un ajustement majeur, le client en sera informé avant le lancement en fabrication.

ART. 5 - PRIX & CONDITIONS DE PAIEMENT

Sauf mention particulière sur le devis, les paiements sont échelonnés comme suit :

- **Acompte à la commande :** 40% du montant TTC.
- **Solde :** Payable à la fin de la pose ou à la livraison sur présentation de la facture globale.

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé. Pour les chantiers d'envergure, des appels de fonds d'avancement pourront être prévus au devis.

ART. 6 - RETARDS DE PAIEMENT & PÉNALITÉS

Tout retard de paiement entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- L'exigibilité immédiate de l'ensemble des sommes restant dues.
- L'application de pénalités de retard au taux d'intérêt légal majoré de 5 points (ou égal au taux BCE + 10 points

ART. 7 - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

L'ATELIER D'EBENE CONSERVE LA PROPRIÉTÉ DES MARCHANDISES ET FOURNITURES LIVRÉES ET POSÉES JUSQU'AU PAIEMENT INTÉGRAL DU PRIX EN PRINCIPAL ET ACCESSOIRES (Loi n° 80-335).

Les risques de perte, de vol ou de détérioration des biens sont toutefois transférés au client dès la livraison physique ou l'achèvement de la pose sur le chantier.

ART. 8 - DÉLAIS DE LIVRAISON & DE POSE

Les délais de livraison et d'intervention sont donnés à titre indicatif lors de la signature du devis. Ils prennent effet à compter de la validation définitive des métrages sur site et de la réception de l'acompte.

L'ATELIER D'EBENE est libéré de ses obligations de délai en cas de force majeure, intempéries, grèves, retards d'approvisionnement des fournisseurs non imputables à l'entreprise, ou accès incomplet ou impraticable au chantier.

ART. 9 - PRÉPARATION & ACCESSIBILITÉ DU CHANTIER

Le client s'engage à assurer l'accessibilité du site de pose au jour et à l'heure convenus :

- **Autorisations :** Le client fait son affaire personnelle de l'obtention de toutes les autorisations administratives (déclaration préalable, permis) ou privées (copropriété) nécessaires.
- **Dégagement :** Les zones de passage et d'intervention doivent être dégagées et sécurisées (meubles, objets fragiles, rideaux déplacés).
- **Électricité :** L'approvisionnement en eau et électricité conforme doit être mis gratuitement à disposition des poseurs.
- **Animaux :** Les animaux domestiques doivent être tenus à l'écart pendant la durée du chantier.

ART. 10 - TRAVAUX ANNEXES & LIMITES DE PRESTATION

Sauf mention expresse au devis, nos travaux n'incluent pas les réfections de peinture, raccords de plâtrerie lourde, modifications d'installations électriques ou sanitaires. La pose en rénovation sur dormant existant peut induire une légère réduction de la clair de baie, ce que le client reconnaît accepter.

ART. 11 - RÉCEPTION DES TRAVAUX

À l'achèvement de la pose, un Procès-Verbal de Réception de Travaux est établi contradictoirement entre le technicien poseur et le client. Ce document fixe la réception officielle de l'ouvrage et consigne les réserves éventuelles. L'absence du client lors de la réception planifiée sans motif légitime vaut réception sans réserve. Tout paiement complet à la livraison emporte réception sans réserve.

ART. 12 - GARANTIES LÉGALES & CONSTRUCTEUR

Le client bénéficie des garanties légales conformément aux textes en vigueur :

- **Garantie légale de conformité (art. L. 217-3 et suiv. du Code de la consommation) :** D'une durée de 2 ans à compter de la délivrance.
- **Garantie des vices cachés (art. 1641 du Code civil) :** Permettant de choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix.
- **Garanties du Bâtiment (art. 1792 du Code civil) :**
  - Parfait achèvement : 1 an à compter de la réception.
  - Biennale (bon fonctionnement des éléments d'équipement) : 2 ans.
  - Décennale (solidité et destination de l'ouvrage) : 10 ans sur les prestations couvertes par notre assurance décennale.

Les garanties ne couvrent pas le manque d'entretien, le mauvais usage, l'usure normale, les bris de verre postérieurs à la pose ou les interventions d'un tiers non autorisé.

ART. 13 - DROIT DE RÉTRACTATION (DÉMARCHAGE À DOMICILE)

En cas de contrat conclu hors établissement (à domicile), le client consommateur dispose d'un délai de **14 jours francs** à compter de la signature du devis pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, en renvoyant le bordereau ci-contre.

Exception : Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés (menuiseries sur-mesure) dont l'exécution a commencé avec l'accord préalable du client.

ART. 14 - DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Les informations collectées sont destinées à la gestion des commandes et à la relation commerciale. Conformément au RGPD, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données sur simple demande écrite auprès de L'ATELIER D'EBENE.

ART. 15 - LITIGES & MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

En cas de réclamation, le client s'adresse en priorité au service client de L'ATELIER D'EBENE. Conformément à l'art. L.612-1 du Code de la consommation, en cas d'échec de la réclamation ou à défaut de réponse dans un délai de deux mois, le consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation compétent.

À défaut de règlement amiable, le tribunal compétent sera celui du lieu du siège social ou du lieu d'exécution de la prestation.

BORDEREAU DE RÉTRACTATION

(À renvoyer par lettre recommandée avec accusé de réception uniquement en cas d'annulation d'une commande conclue hors établissement dans un délai maximal de 14 jours).

À l'attention de : **L'ATELIER D'EBENE**

Adresse : 108 Avenue Albert Thomas, 03100 MONTLUÇON

Je/Nous vous notifie/notifions par la présente ma/notre rétractation du contrat portant sur la vente / la prestation ci-dessous :

Commande / Devis n° : .....

Signé(e) le : .....

Nom du client : .....

Adresse du client : .....

Date : .... / .... / 20.... Signature du client :